

PLAN POUR ENQUETE

ETAT DE VAUD

COMMUNE DE FAOUG

DP 9001, domaine public cantonal

Plan n° 1

Coordonnées moyennes: 2°57'1745" / 1°19'5'340"

PROJET: Installation d'une plateforme de nidification pour les Sternes

Maître d'ouvrage :
Direction Générale de l'Environnement - Division Eau

[Signature]
Direction générale
de l'environnement (DGE)
Chef du secteur 2 des lacs et cours d'eau
Rue du Temple 6
1530 Payeme



Mis à l'enquête au greffe municipal du 16 mai 2023 au 19 juin 2023

L'attestent au nom de la Municipalité



NPPR INGENIEURS ET GEOMETRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Place de l'Eglise 4 1580 Avenches
Tél. 026 675 26 16 avenches@nppr.ch



Jean-Marc REY
Ing. EPF et géomètre breveté
Avenches, 02.05.2023

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com



Mandat n° A230061 / LZ

Echelle : 1:1000 1°19'5'450"

1°19'5'350"

1°19'5'250"

Géodonnées © Etat de Vaud / Mensuration numérique

DP 5458

DP 9010

2°57'1750"

Port de Faoug

DP 9001

Lac de Morat

379

385


(413)

2°57'1850"

2190

146

Légende

 Plateforme de nidification pour les Sternes

Remarque: - La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan du Registre Foncier

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique est ouverte à la demande de la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau) à Payerne, concernant le projet d'installation d'une plateforme de nidification pour les Sternes, sur le domaine public cantonal « lac de Morat », au lieu-dit « Port de Faoug », sur le territoire de la

COMMUNE DE FAOUG

Coordonnées moyennes : **2'571'745/1'195'340**

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du **16 mai 2023** au **19 juin 2023** inclusivement, au Greffe municipal de la **Commune de Faoug**, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou par courrier adressé au Greffe municipal de la Commune de Faoug.

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) et de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) selon l'art. 103 et suivants.

Lausanne, le **- 9 MAI 2023**

**Direction générale
de l'environnement**

Ressources en eau et
économie hydraulique



**Direction générale
de l'environnement (DGE)**

*Ressources en eau
et économie hydraulique*

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

**Réf. : 2'504 GG/lg
CAMAC 223'981**

Demande de la Direction générale de l'environnement (DGE-Eau), concernant le projet d'installation d'une plateforme de nidification pour les Sternes, sur le domaine public cantonal « lac de Morat », au lieu-dit « Port de Faoug », sur le territoire de la Commune de Faoug

Liste des pièces :

1. Plan de situation 1:1'000 - NPPR, Avenches
2. Notice technique

Installation d'une plateforme de nidification pour les Sternes pierregarins et les Mouettes rieuses au S-O du port de Faoug, en remplacement d'un îlot existant.

Rapport technique

La Sterne pierregarin compte 583-760 couples nicheurs en Suisse, dont 130-200 en trois sites sur le lac de Morat (Salavaux dès 1988, Sugiez dès 2004 et Faoug dès 2006).

Après avoir culminé à 3'800 couples en 1980, les effectifs suisses de la Mouette rieuse se sont effondrés et stagnent à environ 800 couples depuis les années 2000. Sur le lac de Morat, la première reproduction date de 2007 et l'effectif maximum a atteint 154 couples en 2021.

Au vu de leurs faibles effectifs et de l'évolution de leur statut, ces deux espèces sont incluses dans la liste des cinquante espèces prioritaires au niveau Suisse, pour lesquelles des programmes d'action doivent être entrepris pour conserver les populations (liste établie conjointement par la Station ornithologique suisse et BirdLife Suisse).

Après la disparition des derniers sites naturels vers 1930-1940, la totalité des Sternes pierregarins se reproduisent sur des sites aménagés à leur intention, tels que plateformes et îlots. Les Mouettes rieuses nichaient à l'origine dans des marais, mais récemment la majeure partie d'entre elles ont aussi pris pour habitude de se reproduire sur les aménagements artificiels où elles sont plus en sécurité et où la réussite est meilleure.

Il est important que plusieurs sites de nidification soient disponibles sur un seul lac afin d'assurer une certaine réussite globale au cas où l'un ou l'autre connaîtrait un échec dû à des circonstances négatives localisées (prédateur spécialisé, dérangement d'origine anthropique, ...), afin que la métapopulation puisse garantir un nombre de jeunes à l'envol suffisant pour se maintenir sur le long terme.

A Faoug, un îlot a été construit à fin 1992 par le S.E.P.E. Division protection de la nature (actuellement DGE-Biodiv) dans les épis en enrochements situés au Sud-Ouest du port (voir photo 1). Il a été colonisé par les sternes en 2006, puis par les mouettes en 2013. Après des maximums de 77 couples de sternes en 2015 et de 154 couples de mouettes en 2021, le site a perdu beaucoup de son attrait : l'accumulation de guano, l'humidité remontant du lac par capillarité et le fort ensoleillement provoquent un très fort envahissement par la végétation (Renouée persicaire), ce qui est néfaste à l'installation des oiseaux et entraîne un microclimat frais et très humide au ras du sol, fatal pour les poussins. Par contre ce milieu est très favorable au Rat surmulot qui prolifère et dévore œufs et poussins survivants. En 2021, 120 jeunes mouettes mais aucune sterne se sont envolées de ce site, tandis qu'en 2022 aucun poussin n'a pris son envol à Faoug (voir graphique 1).

Sur les îles du Fanel BE-NE, à l'extrémité Nord-Est du lac de Neuchâtel, le même phénomène se produit également. L'accumulation de guano issu des colonies de goélands, cormorans et anatidés provoque aussi un important enrichissement du substrat. Une haute végétation se développe dès le printemps (orties, camomilles, chardons et roseaux). Ce milieu, ombragé et humide au niveau du sol est favorable à la prolifération des rats, mais néfaste au développement des poussins de goélands et d'anatidés. Depuis plusieurs années, très peu de goélands et quasiment aucun canard, nés sur les îles du Fanel, n'ont pu prendre leur envol. D'important travaux vont y être entrepris en automne 2024 afin d'arasier les deux îles existantes et d'en créer une troisième, avec les matériaux excédentaires, à l'emplacement d'une plateforme de nidification destinée aux sternes (voir photo 2). Cette dernière n'a hélas jamais été occupée par cette espèce car se trouvant trop proche d'une importante colonie de Goélands leucophées (prédateurs, entre-autres, de sternes). Dans le cadre des travaux prévus en 2024, il est prévu de déplacer cette plateforme et de l'installer à Faoug, sur l'emplacement de l'îlot actuel. Une plateforme, sur pilotis, a pour avantage d'empêcher la colonisation par les rats et d'éviter l'accumulation de guano qui peut percoler au travers de la mince couche de gravier et des grilles en caillebotis qui le supporte.

La surface de plateforme prévue d'être installée à Faoug (8 x 8 m) a une surface équivalente à l'îlot actuel. Le site est situé dans les enrochements de protection au Sud-Ouest du port, juste à l'extérieur de la concession de ce dernier. Le plancher de la plateforme se situera à la cote de 430.50 msm, soit 1.20 m plus haut que le niveau moyen du lac. En conséquence l'aspect artificiel et la faible hauteur de cette installation ne vont pas péjorer le paysage, car se trouvant à proximité immédiate des installations portuaires existantes.

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE

Commune de Fasog

Greffes municipale

du 16 mai 2023

au 19 juin 2023

L'atteste

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire:

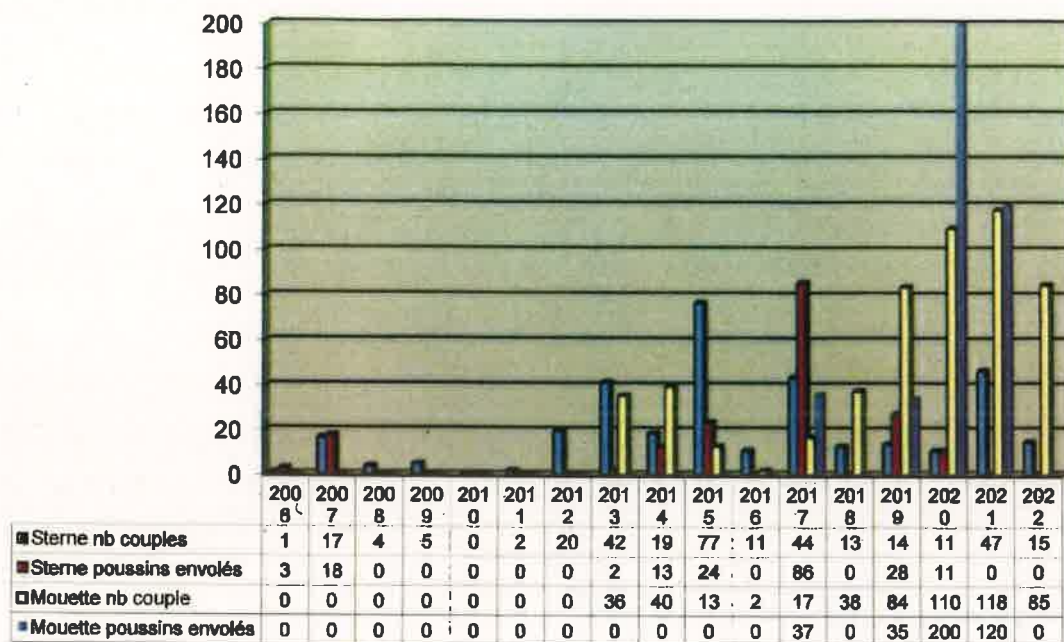




Photo 1 – Ilot actuel au Sud-Ouest du port de Faoug



Photo 2 – Plateforme de nidification actuellement au Fanel NE-BE



Graphique 1 – Évolution de la colonie des Mouettes rieuses et Sternes pierregarins au port de Fauog